



BY EMAIL

March 9, 2016

M. Ralph Goodale
Ministre de la Sécurité publique
269 Avenue Laurier Ouest
Ottawa, ON K1A 0P8

Monsieur le Ministre:

Objet : Composantes essentielles d'un cadre redditionnel efficace et intégré en matière de sécurité nationale pour le Canada

Nous vous écrivons au nom des organismes soussignés de la société civile pour demander au gouvernement fédéral de s'engager à élaborer un cadre redditionnel efficace en matière de sécurité nationale pour le Canada. Nous sommes heureux de constater la diligence avec laquelle vous avez examiné les divers modèles de supervision par un comité parlementaire. Cependant, en tant qu'organismes de la société civile familiers avec la responsabilité en matière de sécurité nationale, notre opinion commune est qu'un comité parlementaire ne pourra pas, à lui seul, combler le déficit de responsabilité qui a été révélé lors de la Commission d'enquête Arar et qui perdure depuis lors. Nous demandons plus précisément au gouvernement fédéral de s'engager, à tout le moins, à adopter les composantes redditionnelles intégrées décrites par les professeurs Craig Forcese et Kent Roach dans leur

document intitulé « Bridging the National Security Accountability Gap: A Three-Part System to Modernize Canada's Inadequate Review of National Security ».

Nous vous écrivons avec un sentiment d'urgence, craignant que l'engagement public que le gouvernement a pris en faveur de la création d'un comité parlementaire n'illustre en fait la nature restreinte du programme de réforme à ce sujet. Nous devons vous dire d'emblée que si le comité parlementaire n'est que le seul nouveau mécanisme redditionnel adopté, alors nous ne parviendrons pas à assurer une véritable responsabilité.

Bien que toutes les facettes du gouvernement nécessitent une responsabilité, celle sur le plan de la sécurité nationale doit relever une série de défis qui sont absolument singuliers. Ils sont singuliers en raison du caractère secret de bon nombre de ses opérations et même de ses rapports. Ils sont singuliers en raison de la gravité des répercussions d'un contrôle inadéquat du rendement et de l'efficacité. Ils sont singuliers en raison de la gravité des infractions aux droits de la personne qui se produisent lorsqu'on ne parvient pas à atténuer le risque d'abus subis de façon disproportionnée par les communautés musulmane, arabe et asiatique du sud au Canada. Ces communautés ont en effet fait l'objet de soupçons accrus de la part des forces de sécurité et de stéréotypes négatifs au sein de la société.

Outre ces défis constants, les organismes responsables de la sécurité nationale sont de plus en plus intégrés et leurs pouvoirs et autorités ont augmenté de façon notable, parfois dans des domaines dans lesquels ils ne s'étaient jamais aventurés auparavant en vertu du droit canadien. Nous n'avons cependant constaté aucune augmentation similaire de la responsabilité.

En termes simples, il est impossible d'assurer une responsabilité efficace dans cet environnement, sauf en adoptant un cadre redditionnel pleinement intégré qui englobe à la fois la supervision et l'examen. La nécessité de combiner supervision et examen a été soulignée récemment par les examens du bilan du Canada en matière de droits de la personne, effectués par les Nations Unies. Dans un examen datant de 2012, le Comité contre la torture des Nations Unies

s'inquiétait du fait que la proposition de la Commission d'enquête Arar préconisant l'adoption d'un modèle d'examen et de supervision exhaustifs des organismes d'exécution de la loi et de sécurité actifs dans le domaine de la sécurité nationale, n'ait pas été mise en œuvre. Un examen effectué en 2015 par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies souligne l'absence de mécanismes de supervision adéquats et efficaces permettant d'examiner les activités des organismes de sécurité et du renseignement, et l'absence de ressources et de pouvoir des mécanismes existants permettant de surveiller ces activités.

Il s'agit de l'approche recommandée par les professeurs Forcese et Roach. Ils proposent en fait un cadre redditionnel en trois volets comprenant les composantes suivantes :

Premièrement, un comité composé de parlementaires ayant un accès réel aux renseignements secrets, chargé principalement des enjeux stratégiques et mettant notamment l'accent sur un examen de l'« efficacité », c'est-à-dire un comité qui se focalisera sur l'efficience et l'efficacité globales de la communauté, des lois et des politiques canadiennes [sécurité et renseignement]. Dans le cadre de la création de ce comité de parlementaires, nous devons prendre en compte trois aspects cruciaux, soit choisir les bonnes personnes; disposer des bonnes ressources; et avoir un accès approprié aux renseignements secrets.

Deuxièmement, un organe d'examen consolidé et amélioré, composé de d'experts, soit un « super CSARS » doté d'un accès réel aux renseignements secrets, capable de soulever les questions d'efficacité mais responsable principalement de l'examen du « bien-fondé », c'est-à-dire un organe qui se préoccupe de savoir si la communauté [sécurité et renseignement] respecte la loi, les politiques et les directives, mais qui est aussi habilité à entendre les plaintes concernant la conduite de la communauté [sécurité et renseignement].

Troisièmement, une supervision autonome de la législation sur la sécurité nationale reposant sur le modèle du R.-U. et d'Australie, prévoyant un accès réel aux renseignements secrets et ayant pour mandat d'effectuer une analyse spécialisée des lois et des projets de loi canadiens sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité nationale.

Les mécanismes redditionnels actuels du Canada en matière de sécurité nationale sont malheureusement inadéquats, qu'il s'agisse de l'évaluation des enquêtes nationales, des comparaisons défavorables avec d'autres pays ou de la méfiance profonde du public. Un comité parlementaire permettrait de s'attaquer à ces problèmes, mais ne pourra pas, à lui seul, remédier à certaines des lacunes les plus flagrantes en matière de responsabilité comme l'absence totale d'organes d'examen au sein de certains des organismes chargés de la sécurité nationale comme l'Agence des services frontaliers du Canada «ASFC». Bien que l'on assiste à une intégration de plus en plus poussée du secteur de la sécurité nationale au Canada et à l'étranger, notre mécanisme d'examen actuel est « cloisonné » et, dans le cas de l'ASFC, non existant.

Pour être parfaitement clairs, nous ne demandons pas au gouvernement d'adopter simplement la proposition Forcese/Roach. Le mode de fonctionnement des trois volets de leur cadre devrait faire l'objet de la consultation promise sur la sécurité nationale. Selon nous, pour assurer une responsabilité réelle et efficace, il faut, à tout le moins, un engagement fondamental en faveur de l'approche à trois volets. Nous vous demandons avec instance de prendre cet engagement en tant que mesure capitale pour répondre de façon appropriée aux conclusions de la Commission d'enquête Arar et pour restaurer la confiance des Canadiennes et des Canadiens dans leurs organismes de sécurité nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

British Columbia Freedom of Information and Privacy Association
Canadian Civil Liberties Association
Canadian Association of University Teachers
Canadian Council for Refugees
Canadian Muslim Lawyers Association
International Civil Liberties Monitoring Group
Lawyers Rights Watch Canada
Ligue des droits et liberties
National Council of Canadian Muslims
OpenMedia